

a. CONSEIL D'ECOLE N°3

b. École élémentaire publique Jean de La Fontaine

i. CONSEIL D'ECOLEii. Étaient présents: VOIR FEUILLE D'EMARGEMENT ci-jointe.

Les enseignants.
 Les parents d'élèves élus: APE.
 Madame Le Maire de Romillé : Mme DAUCE.
 Responsable des affaires scolaires : Mme PORTES.
 Secrétaire de séance : Mme VILLAND

Fin de l'année scolaire= vendredi 7 juillet après les cours.

Reprise enseignants = vendredi 1^{er} septembre/reprise élèves = lundi 4 septembre.

1) Effectifs prévus pour 2017/2018 : changements (classes, enseignants...)

CP	CE1	CE2	CM1	CM2	TOTAL
48	55	62	56	44	265

Effectifs prévisionnels ne tenant pas compte des derniers départs et arrivées encore possibles.
 L'APE remarque que les CE2 seront très nombreux et demande si une classe de double niveau est prévue. Un conseil de maitres est prévu pour la constitution des classes.

Année scolaire	2007/2008	2008/2009	2009/2010	2010/2011	2011/2012	2012/2013	2013/2014	2014/2015	2015/2016	2016/2017	2017/2018
Nombre d'élèves	191	217	238	262	255	266	265	257	278	271	265
Nombre de classes	8	9	9	10	10	10	11	10	11	11	10
Moyenne d'élèves par classe	23,8	24,1	26,4	26,2	25,5	26,6	24,1	25,7	25,2	24,6	26,5

Le passage à 10 classes impliquerait :

→ la libération de la salle polyvalente (classe0).

→ une réorganisation des classes par niveaux (Décision du conseil de maitres du 6 mars 2017) et la libération de la salle d'arts plastiques.

Mme Carré demande à ce que les effectifs ajustés lui soient renvoyés mi juin.

Classe N°1	Classe N°2	Classe N°3	Classe N°4	Classe N°5	Classe N°6	Classe N°7	Classe N°8	Classe N°10	Classe N°9
CM2a	CM2b	CM1a	CM1b	CE2a	CE2b	CE1a	CE1b	CPa	CPb
DANION	PRAMIL	?	HALLE	NOEL	CALLU	BESNARD	JOUNEAUX	HIREL	BRUGALLE

Cette nouvelle réorganisation tient compte de l'architecture de l'école et offre un espace commun aux classes de même niveau.

2) Nouveaux services de récréations.

Lors de notre conseil des maitres du 6 mars 2017, nous avons mené une réflexion sur les horaires de récréations pratiqués à l'école.

Il s'est avéré que notre organisation présentait quelques inconvénients. En effet, tous les enfants se retrouvaient tous ensemble vers 10h20 et rendaient leurs déplacements difficiles et les risques d'incidents plus grands.

La nouvelle organisation permet de fluidifier les déplacements.

Classes concernées		avant	Aujourd'hui
5 classes CPa + CPb+ CP/CE1+ CE1a+ CE1b	matin	10h05 à 10h20	10h à 10h20
6 classes CE2a+CE2b+CM1a+CM1b+ CM2a+CM2b		10h20 à 10h35	10h25 à 10h45
toutes	Après- midi	15h30 à 15h40 (si besoin)	15h30 à 15h40 (si besoin)

3) Liaison école/collège- école/maternelle- LSU

Les dates et contenus de certaines réunions ou actions entre l'école et le collège et la maternelle sont rappelés : présentation du collège par le directeur devant les classes de CM2 et les parents, décroisement des GS et CP ...

L'école a choisi de commencer l'utilisation de LSU cette année. Un mot a été distribué aux parents à ce sujet.

Le LSU permet aussi le suivi des actions relatives au projet d'école.

Plaquette d'information distribuée.

Le télé-service de consultation des bilans des élèves n'est pas encore ouvert , la fourniture d'un identifiant et un mot de passe aux parents pour y accéder n'est pas effective.

Mme Carré répond au sujet du contenu du LSU : celui-ci est volontairement synthétique, car est en lien avec les capacités du nouveau socle commun et doit être lisible sur tout le territoire

4) Rythmes scolaires et contenu de la réunion du comité consultatif

a) Rythmes scolaires

→Une **information émanant de l'inspection académique** daté du 6 juin précise que :

Une demande de dérogation pour le retour à la semaine de 4 jours est possible et en précise les modalités (hypothétiques car le décret n'étant pas encore publié) :

-**La commune devra envoyer** un document (annexe 1) = « volet collectivité » par mail à l'inspection académique assez rapidement.

-**un conseil d'école extraordinaire** devra se réunir entre le 15 et le 25 juin pour donner un avis détaillé consultatif. Les annexes 2, 3 et 4 (l'annexe 4= « volet conseil d'école ») **devront être complétées et envoyées** par la collectivité.

-La mairie demandera l'avis des parents via un questionnaire.

-Une commission se réunira à ce sujet le 20/06 à la mairie.

Le conseil d'école extraordinaire aura lieu mardi 20 juin à 18h.

A titre d'information les enseignants annoncent qu'ils sont unanimement pour le retour à 4 jours

b) La question des PAI soulevée au comité consultatif

→Le nombre de PAI de l'école = **15**

→Tableau des PAI par classes présenté.

→Informations sont à la disposition du périscolaire.

Il est remarqué que le problème soulevé n'est pas que les PAI ne soit pas connus mais que les informations ne circulent pas de fait entre l'école et les services periscolaires. Les parents demandent à ce que soit mis en place une procédure permettant la transmission des dossiers, plutôt que de demander aux parents d'en refaire un autre auprès de chaque service (Scolaire et periscolaire).

5) Actions 2016/2017 (Projet d'école 2016/2020) et sorties pédagogiques

Rappels des axes du projet d'école.

On ne traitera pas les actions relatives aux axes de progrès ni le volet numérique (une réunion est prévue mercredi 14 juin à ce sujet).

Parmi les actions menées cette année, certaines s'inscrivent dans le cadre des volets culturels et citoyen.

Les sorties pédagogiques : la sortie classe de mer s'inscrit dans le volet citoyen.

L'APE demande si de futures actions pourraient être menées sur le thème de l'acceptation de la différence. Mme Carré souligne que ce sujet peut aussi être abordé par le biais de la différence Fille / Garçon. Des actions sont déjà menées en ce sens, reste à les rendre plus lisibles.

6) Subventions /classe de mer.

Le principe d'accorder des subventions au vu des projets présentés par l'équipe éducative est maintenu (conseil municipal du 3 avril 2017).

7) Dotations scolaires 2017/2018.

DOTATIONS SCOLAIRES (exercice 2017)		
objet	montant	observations
Fournitures individuelles à caractère social dont bénéficient les élèves	12 512,50 €	Factures adressées directement à la Mairie.
Fournitures collectives	3 300,00 €	Factures adressées directement à la Mairie.
Sorties pédagogiques	3437,50 €	Factures à transmettre à la Mairie comme avant → Donc pas de changement.
Classes de découverte (avec nuitées)	Suivant les projets	Montant à négocier avec la Mairie

Papier	Selon les besoins	mireille.daumoin@romille.fr
Toners et recharges d'imprimantes	Selon les besoins	Fonctionnement général
Maintenance informatique	Selon interventions	M. Gouya

8) Equipement informatique : réunion prévue en septembre

La mairie attend une aide de l'état pour commencer l'équipement informatique en élémentaire. Elle n'engagera rien sans cette aide.

9) Travaux d'isolation.

Pas d'aide financière de l'état mais les travaux seront quand même engagés dès début juillet pour les classes N°4, 5 et 6.

10) Demandes à la mairie

Demande de retourner la terre et débroussailler les 4 carrés.

Déplacement du mobilier :

- Tables de la classe 0 vers la classe N°3
- Tables de la classe N°3 vers la classe d'arts plastiques actuelle (à proximité de la classe N°7) qui deviendra classe N°8.
- Tables de la grande salle d'arts plastiques (actuellement classe N°8) vers la classe N°4 : Madame Hallé ne souhaite pas qu'on déménage sa classe vers la classe N°4 avant que les travaux d'isolation ne soient complètement terminés.

11) Fermeture de l'école

Un fonds spécial devrait être alloué pour la sécurité de l'école. Dès que cette aide arrivera, les travaux seront réalisés.

12) Fusion APE/amicale laïque.

Il n'y aura qu'une seule association de parents à la rentrée.

13) Fête de l'école.

La fête aura lieu le samedi 10 juin.

Les mesures de sécurité nécessaires seront mises en place.

Les représentants des parents d'élèves APE	Le Directeur M. Khaldoun TOUATI